

La CDC a la compétence voirie. Pour cela les contribuables payent une participation importante dans le budget communautaire. Les finances de la CDC étant tendues, certains ont cru bon de rendre l'entretien de certaines voiries aux communes sans leurs rendre le budget correspondant. Sur les 326 km que gérait la CDC elle abandonne près de 35 % aux communes. Pour PREIGNAC c'est près de 45 % de voirie que ne gèrera plus la CDC.

Le tableau ci-dessous donne les voiries qui seront entretenues par la CDC (en gris) et celles qui seront entretenues par la commune (en blanc). Cela se fera sans diminution des impôts

LISTE DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES						
Commune	N° de voie	Nom	Longueur communale	Liste Voie communautaire		
				linéaire ml	largeur moyenne	surface
Preignac	VC1	VC de Boutoc	2 080,00	2 080,00	3,90	8 112,00
Preignac	VC3	VC du Port	100,00			
Preignac	VC4	VC de Jeandoux	391,00			
Preignac	VC5	VC de Rouquette et du Passage	2 514,00	2 514,00	3,40	8 519,00
Preignac	VC6	VC de la Garengue	615,00			
Preignac	VC7	VC du Lapin	327,00			
Preignac	VC8	VC de Lamothe	856,00			
Preignac	VC10	VC du Haut Bommès	935,00			
Preignac	VC11	VC de Fargues	1 458,00	1 458,00	3,80	5 540,00
Preignac	VC12	VC La Fournouquièrre	220,00			
Preignac	VC13	VC de Faubourguet	322,00	322,00	4,50	1 449,00
Preignac	VC14	VC de Veyres	536,00			
Preignac	VC15	VC de Jeanton	708,00			
Preignac	VC16	VC de Bastor	990,00	990,00	4,60	4 554,00
Preignac	VC20	VC du Gard	337,00			
Preignac	VC25	VC de Couleyres	887,00			
Preignac	VC31	VC de la Tuilerie à Fargues	505,00	505,00	3,80	1 919,00
Preignac	VC55	VC de la Gare (av grillon)	115,00			
Preignac	VC56	VC latérale au chemin de fer	544,00			
Preignac	VC57	VC de la Carotte à Gros	1 131,00			
Preignac	VC58	VC de Pagnin	245,00			
Preignac	VC60	VC de Grenier	390,00			
Preignac	I	Rue du cimetière	250,00			
Preignac	xx	de la VC5 à la VC6	228,00			
Preignac	xx	Lotissement Le Clos d'Espiet et Couleyre	415,00			
Preignac	xx	entre la VC20 et RN113	206,00			
Preignac	xx	du Piquet au Haire	357,00			
Preignac	xx	Lotissement à Lamothe	326,00			
Preignac	xx	Lotissement Le Sensin	150,00			
Preignac	xx	ZAE de la Piastre	400,00	400,00	8,20	3 280,00
<b>TOTAL Preignac</b>			<b>18 538,00</b>	<b>8 269,00</b>	4,04	<b>33 373,00</b>
		Voirie qui reste communautaire				
		Voirie qui redevient communale				

de la CDC et sans doute une augmentation des impôts communaux.

*La commune a embauché une personne supplémentaire pour entretenir les routes. Cela représente 30 000 € de frais de personnels auxquels il faudra ajouter les produits, les frais entreprises, le matériel, pour assurer les réparations.*

*Si vous constatez des problèmes sur ces voiries vous devrez appeler la Mairie. Compte tenu de l'embauche d'un personnel supplémentaire nous souhaitons que la commune soit réactive.*

*Espérons que le Maire fera des économies sur le budget de la commune afin que cela ne se traduise pas par une augmentation des impôts. Ce serait une double peine.*

*Les conseillers de la majorité ont voté pour cette nouvelle situation coûteuse pour la commune. Ils n'étaient pas informés. Avec M. FAUGERE nous avons voté contre ce choix que vont payer les Preignacais.*